



Institut d'enseignement
des **Arts Techniques Sciences et Artisanats**
Rue de la Montagne, 43a
B – 5000 NAMUR
www.iata.be

Rentrée 2021-2022 INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE

Permanences d'inscription

Du lundi 8 février au vendredi 5 mars 2021 inclus.

Chaque jour de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00.

Comment faut-il procéder ?

Les parents (ou le mandataire avec procuration) se présentent au secrétariat de l'IATA, rue de la Montagne 43 à 5000 Namur
L'ordre chronologique des dépôts des formulaires d'inscription n'a pas d'importance.
Il est toutefois **fortement recommandé** de prendre rendez-vous afin d'éviter de trop longues attentes.

Documents à présenter :

- Le formulaire unique d'inscription, complété,
- La carte d'identité du (des) parent(s) ; si le classement futur des demandes d'inscription peut être influencé par un élément établi par ce(s) document(s).
- La copie recto-verso de la carte d'identité de l'élève

Qui est prioritaire ? (sous réserve de modification de la législation)

- Priorité « fratrie » : L'élève dont un frère ou une sœur fréquente déjà l'établissement d'enseignement secondaire (dans l'ordre du classement)
- Priorité « enfant en situation précaire » si l'élève est issu soit d'un home, d'une famille d'accueil ou s'il a été placé par le juge ou par un conseiller ou directeur d'aide à la jeunesse, soit d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe, soit encore d'un centre d'accueil organisé ou reconnu par l'ONE ;
- Priorité « enfant à besoins spécifiques » :
A. Si l'élève est issu de l'enseignement spécialisé, sont concernés ici les élèves pour lesquels une proposition d'intégration permanente totale est envisagée. Si celle-ci fait l'objet d'une acceptation au plus tard le 1 mars 2019 (c'est-à-dire le dernier jour de la période d'inscription), la priorité « enfant à besoins spécifiques » peut être invoquée.

B. Si l'élève est issu de l'enseignement ordinaire, sont concernés ici les élèves atteints d'un handicap avéré sans pour autant fréquenter l'enseignement spécialisé.

Par handicap avéré, il faut entendre que si l'élève était soumis à un examen pluridisciplinaire ad hoc, le rapport établi conclurait à sa possible orientation dans l'enseignement secondaire spécialisé.

- Priorité « parent prestant » si un ou des parents travaillent dans l'établissement secondaire au sein de l'équipe pédagogique ou du personnel administratif, technique et ouvrier (temps plein ou temps partiel) et sont rémunérés pour ce travail dans le cadre d'un statut ou d'un contrat de travail, au moment de la remise du formulaire d'inscription.

Attention ! La qualité d'élève prioritaire ne garantit pas nécessairement une place dans une implantation. Il pourrait y avoir plus de prioritaires que de places.

Calendrier des inscriptions 2021 : IATA

Le 31 janvier au plus tard	L'IATA a déclaré le nombre de places disponibles en 1 ^{ère} secondaire pour la rentrée 2021 = 120 places y compris les 72 places pour les classes s'inspirant librement de la pédagogie Steiner Waldorf et maximum 2 places pour l'intégration par classe (=10).
Le 29 janvier au plus tard	Les écoles fondamentales ou primaires transmettent les formulaires uniques d'inscription aux parents des élèves de 6 ^{ème} primaire.
Les 14 décembre, 13 janvier ou 10 février à 14h00	Les parents rencontrent la direction de l'IATA lors d'une séance d'information sur l'école, son fonctionnement et le projet pédagogique.
Du 8 février au 5 mars inclus	Enregistrement des inscriptions en 1 ^{ère} année commune (cf. horaire des permanences – rendez-vous souhaité). L'ordre chronologique des dépôts de formulaires d'inscription n'a pas d'importance.
Du 6 mars au 25 avril inclus	Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée
Du 6 mars au 25 avril inclus	L'IATA attribue, en recourant au classement si nécessaire et par projet pédagogique, les places en 1 ^{ère} année. Le classement sera nécessaire si le nombre des demandes d'inscription excède le nombre de places disponibles. Le classement des demandes d'inscription s'effectuera à l'aide d'un logiciel conçu par l'Administration et mis à disposition des établissements scolaires. Le classement s'effectue sur base d'un coefficient calculé notamment à partir des critères suivants : distance domicile-école primaire, distance domicile – IATA, distance école primaire-IATA. Attribution des places - 15 places pour des élèves « ISEF » (dans l'ordre du classement)

	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves prioritaires - Attributions des places restantes au non-prioritaires (dans l'ordre du classement)
A partir du 26 avril	Reprise des inscriptions, l'ordre chronologique reprend ses droits. Premier arrivé, premier servi ! Mais restera-t-il des places ?
Au plus tard le 5 juillet 2021	Dans tous les cas, l'inscription préalable d'un élève en première année doit toujours être confirmée, au plus tard le 5 juillet 2021, par la remise du Certificat d'Etudes de Base (CEB) obtenu à l'issue de l'enseignement primaire.
Jusqu'au 23 août	Les listes d'attente sont maintenues. La CIRI gère, en collaboration avec les établissements concernés, les listes d'attente qu'elle a établies.

Comment compléter le formulaire unique d'inscription ?

A. Le volet général

Indiquer :

- ✓ **En cas de séparation**, le domicile du parent chez lequel l'enfant est domicilié. Attention, c'est ce domicile qui est pris en compte pour tous les critères de classement d'élèves pour l'élaboration des listes d'attente ;
- ✓ **En cas de déménagement(s) en cours de scolarité en primaire**, le domicile initial (lorsque des parents qui avaient initialement choisi la proximité pour l'école primaire ont décidé de ne pas changer l'enfant d'école lors de leur déménagement).
Ce domicile initial n'est pris en compte que pour le critère proximité domicile-école primaire servant à élaborer les listes d'attente.
- ✓ Dans tous les cas : les données de l'IATA :

FASE : 03010	Nom : I.A.T.A.
Adresse : rue de la Montagne, 43A	
Code postal : 5000	Localité : Namur

- ✓ La (les) priorité(s) par rapport à l'IATA (fratrie, enfant en situation précaire, enfant à besoins spécifiques, parent prestant)

B. Le volet confidentiel

Le volet confidentiel sera complété par les parents comme le volet général.

Attention !

- ✓ Ne pas oublier de reprendre les noms et n° FASE de l'IATA correspondant à la 1^{ère} préférence et où le formulaire a donc été déposé ;
- ✓ Ensuite, indiquer, classées dans l'ordre des préférences, un maximum de 9 autres implantations d'enseignement secondaire organisant un 1^{er} degré commun et leur n° FASE.